

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 12 octobre 2016 à 20 heures.

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5773-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon , il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2016
4. Comptes à payer
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1 Certificat de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce
 - 5.2 Adoption du projet de règlement 191-16 modifiant le schéma et avis de motion, document sur la nature des modifications
 - 5.3 Saint-Séverin : recommandation CPTAQ
6. PDZA : rapport mensuel
7. Règlement 190-16 modifiant le code d'éthique et déontologie
8. Lien direct Route 112/ Autoroute 73
9. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption du schéma révisé
10. Piste cyclable
 - 10.1 Protocole d'entente avec Saint-Joseph-de-Beauce
 - 10.2 Demande du Club de motoneiges

11. Plan de gestion des matières résiduelles
12. Dossier ressources humaines : service d'évaluation
13. Dossier infonuagique
14. Congrès FQM
 - 14.1 Entente SQ
 - 14.2 Desserte haute vitesse et cellulaire
 - 14.3 Sans papier
15. Dossier regroupement régional en évaluation
16. CORRESPONDANCES :
 - 16.1 MAMOT : étude pour la mise en commun des services incendie
 - 16.2 CFER : invitation
 - 16.3 Comité du cénotaphe : invitation
 - 16.4 NRJ Spa Nordique
17. AFFAIRES NOUVELLES
 - a) Centre universitaire des Appalaches
 - b) Projet de Lac à l'Épaulé
 - c) Prise de retraite
 - d) Transport adapté
 - e) Bois d'œuvre
 - f) Soumission pour la vidange de fosses septiques
 - g) Optilab
18. Période de questions
19. Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 14 SEPTEMBRE 2016

5774-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2016.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5775-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

DÉBOURSEMENT POUR PRÊTS ENTREPRISES FLI/FLS	25 000,00 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ août 2016	9 321,96 \$
HYDRO QUÉBEC	577,32 \$
FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ - Intérêts sur capital	1 413,93 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale septembre 2016)	20 634,66 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale septembre 2016)	9 374,71 \$
REVENU QUÉBEC	516,52 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASS.-VIE INC - RREMQ septembre 2016	9 104,48 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Octobre 2016	1 818,92 \$
CARON GILBERT - Dépenses Congrès FQM 2016	674,02 \$
CARON GILBERT - Dépenses septembre 2016	62,37 \$

DAIGLE MANON - Dépenses septembre 2016	90,00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses septembre 2016	258,30 \$
ROY RENAL - dépenses septembre 2016 et Congrès FQM	1 174,67 \$
MORIN MIRIELLE - dépenses septembre 2016	46,22 \$
POIRIER SERGE - dépenses septembre 2016	135,65 \$
POIRIER SERGE - dép MRC DES ETCHEMINS Sept.2016	488,09 \$
DENICOURT MANON - Dépenses juin à septembre 2016	100,00 \$
ROBERGE FRANÇOIS - Dépenses septembre 2016	87,40 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses septembre 2016	54,04 \$
JACQUES ÉRIC - Dépenses septembre 2016	66,01 \$
POULIN GUY - Dépenses septembre 2016	715,98 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses septembre 2016	197,69 \$
POULIN MARCO - Dépenses septembre 2016	698,66 \$
BERBERI PHILIPPE - Dépenses septembre 2016	86,04 \$
GAGNÉ HENRI - Dépenses	65,11 \$
GAGNÉ HENRI - Dépenses Congrès FQM 2016	438,66 \$
DOYON GHISLAINE - Dépenses Congrès FQM 2016	412,60 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - Dépenses août et septembre 2016	169,80 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - Dépenses Congrès FQM 2016	97,62 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses septembre et Congrès FQM 2016	1 134,79 \$
GROLEAU MARIO - Dépenses Congrès FQM 2016	412,60 \$
BOLDUC JONATHAN V. - Dépenses et Congrès FQM 2016	186,99 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - Projet collecte intelligente	2 612,88 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-ODILON - Formation pompier	2 259,00 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS septembre 2016	29 852,24 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 - Cotisations synd. Sept 2016	766,43 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE - déchets septembre 2016	78 255,70 \$
FÉD. QUÉ DES MUNICIPALITÉS - Dicom avril à août 2016	154,47 \$
CLD ROBERT-CLICHE - Subv entente dév. culturel 2013-2016	6 000,00 \$
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - Surveillance démantèlement	71 416,77 \$
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - Stabilisation stationnement	5 889,01 \$
SOGETEL	412,30 \$
DEBB (papeterie)	437,55 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE - Entretien semi-annuel compresseur	1 265,70 \$
GROUPE ICB - Service technique, écran et batteries	583,51 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE - Service technique	689,86 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Offre d'emploi	810,57 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Contrat de service copieur 5255	752,81 \$
SERVICE MATREC INC - Écocentre août 2016, frais de traitement sept 2016	5 377,03 \$
VISA DESJARDINS	806,22 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - Assurances octobre 2016	4 347,96 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER INC - Honoraires	1 073,10 \$
LAVERY AVOCAT - Honoraires	5 505,19 \$
PRÉCICOM TECHNOLOGIES INC - Renouvellement, garantie	1 109,51 \$
ICLIC INC - Banque d'heures	287,44 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
SEAO-CONSTRUCTO	151,69 \$
GROUPE NÉGOTEL	33,72 \$
LES EXCAVATIONS RAYMOND VACHON INC - Travaux cours d'eau	3 495,24 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Récupération sept 2016	30 384,95 \$

1379

IAAI- QUÉBEC - Formation	130,00 \$
MATRIXCEL - Service technique	40,24 \$
SPE VALEUR ASSURABLE INC	557,63 \$
BIONEST INC - Entretien UV	270,89 \$
SERVICE D'ENTR PAYSAGER ALAIN RODRIGUE - Entretien 2016	655,36 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION	73,58 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires	510,49 \$
FERME LABBÉ ET FILS INC - Travaux cours d'eau	3 046,84 \$
FRÉDÉRIC GAGNÉ - Travaux cours d'eau	3 363,02 \$
SERVICES DE SANTÉ MEDISYS S.E.C. - Pré-emploi	430,00 \$
GESTION IMMOBILIÈRE LEBREUX & ROY - Traçage de lignes	114,98 \$
MENUISERIE DENIS LABBÉ - Subvention PRR	6 480,00 \$
RÉNOVATION KARL TRACHY - Subvention PRR	5 520,00 \$
ALARME PIERRE FORTIER - Subvention PAD	1 700,00 \$
ISOLATION LESSARD - Subvention PRR	1 813,12 \$
LES CONSTRUCTIONS BRUNO GIGUÈRE - Subvention PRR	4 593,68 \$
	370 007,82 \$

5.0-

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Certificat de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 6 septembre 2016, a adopté son règlement 627-4-16 modifiant le règlement de zonage 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 8 septembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5776-16

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-4-16 modifiant le règlement de zonage 627-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

5.2 Adoption du projet de règlement 191-16 modifiant le schéma et avis de motion, document sur la nature de la modification

5.2.1 Adoption du projet de règlement 191-16 et du document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme.

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit procéder à la reconstruction complète du pont P- 00757 sur le rang de la Plée à Beauceville;

ATTENDU QUE les travaux prévus causeront un empiètement supplémentaire dans la zone inondable de la rivière des Plante identifiée au SADR;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à une dérogation au SADR;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 12 octobre 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une séance de consultation publique;

ATTENDU QUE le Conseil des maires souhaite demander au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire un avis préliminaire sur le présent projet de règlement;

5777-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, appuyé par madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 191-16 modifiant le règlement 132- 10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités visées advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

5.2.2 Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Paul Cloutier à l'effet que le règlement 191-16, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC pour permettre une intervention en zone inondable (construction d'un pont) dans le secteur de La Plée à Beauceville sera adopté à une séance ultérieure.

5.3 Saint-Séverin : recommandation CPTAQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin désire obtenir de la CPTAQ l'autorisation pour l'établissement d'une servitude d'utilité publique afin de prolonger son réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE le projet est situé dans un secteur où les sols présentent un potentiel agricole de classe 5, présentant des limitations très sérieuses qui restreignent les pratiques et agricoles;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'entraînera pas d'impacts négatifs sur l'homogénéité du secteur au niveau agricole;

ATTENDU QUE le projet ne créera aucune contrainte particulière ou supplémentaire pour les activités agricoles à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement;

ATTENDU QUE le projet est situé dans les grandes affectations Agricole et Périmètre d'urbanisation au SADR de la MRC Robert-Cliche et que l'utilisation projetée n'est pas incompatible avec ces affectations;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'aurait pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie serait insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

5778-16 SUR LA PROPOSITION DE Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche recommande à la CPTAQ d'accepter le projet d'établissement d'une servitude d'utilité publique pour fin de prolongement du réseau d'égout municipal sur le territoire de Saint-Séverin;
- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour le projet tel que présenté.

6.0– **PDZA : RAPPORT MENSUEL**

Le Conseil prend note du rapport mensuel préparé par monsieur Patrice Routhier dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC.

7.0– **RÈGLEMENT 190-16, MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la MRC a adopté son règlement 157-12 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des employés(e)s de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche* ».

ATTENDU QUE l'adoption à l'Assemblée Nationale, le 10 juin 2016, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique (2016,c.17);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit modifier en conséquence son règlement 157-12;

ATTENDU l'avis de motion présenté à la séance du 10 août 2016;

5779-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, appuyé par monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le **RÈGLEMENT 190-16, MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE.**

ARTICLE 1 TITRE

Le titre du présent règlement est le **Règlement 190-16, modification au code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche.**

ARTICLE 2 MODIFICATION

Le règlement 157-12 de la Municipalité régionale de comté est modifié par l'ajout de l'article 6.7 qui s'intitule « **Financement politique** » et se lit comme suit : « Il est interdit à tout employé de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement 190-16 entrera en vigueur suivant la Loi.

8.0– LIEN DIRECT : ROUTE 112/AUTOROUTE 73

ATTENDU QUE le projet de l'autoroute 73 reliant Saint-Georges à Québec est maintenant complété, ce qui était essentiel et incontournable pour l'économie de la région et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE le lien routier entre la route 112 et l'autoroute 73 présente de sérieuses lacunes sur le plan de la sécurité et de l'efficacité, principalement pour le transport lourd;

ATTENDU QUE l'accès entre les deux rives de la rivière Chaudière est régulièrement compromis en raison des inondations de la rivière, affectant ainsi la sécurité de la population en général quant à l'accès aux services d'urgence en plus de paralyser les activités économiques;

ATTENDU QU'un réseau routier sécuritaire et efficace représente un élément fondamental pour l'épanouissement socio-économique d'un territoire;

ATTENDU QU'il importe donc que la situation actuelle soit améliorée;

- 5780-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu
- que la MRC Robert-Cliche appuie fortement la mise en place d'un lien routier plus direct et sans contrainte, efficace et sécuritaire, entre la Route 112 et l'Autoroute 73;
 - que la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec d'étudier avec les municipalités concernées toutes les possibilités, pour assurer la mise en place d'un lien routier efficace et sécuritaire entre la Route 112 et l'Autoroute 73 et
 - que la présente demande soit transmise, pour appui, aux MRC contiguës au projet, à l'UPA et à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches .

9.– **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION DU SCHÉMA RÉVISÉ**

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie demande aux MRC du Québec de produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit par la suite faire l'objet d'une révision de façon périodique;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a procédé à l'élaboration d'un projet de couverture de risques révisé, que celui-ci a été soumis à une consultation publique le 1^{er} juin 2016 et a été adopté par le Conseil de la MRC à sa séance du 8 juin 2016;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, a émis, en date du 30 août 2016, une attestation de conformité du schéma de couverture de risques révisé de la MRC, laquelle attestation a été reçue par la MRC, le 9 septembre 2016.

- 5781-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche procède à l'adoption de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et fixe la date d'entrée en vigueur de celui-ci au 1^{er} décembre 2016.

10.0– **PISTE CYCLABLE**

10.1 Protocole d'entente avec Saint-Joseph-de-Beauce

Le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce relativement à la construction d'un tronçon de quatre (4) kilomètres sur son territoire (phase 1) a été accepté par le Conseil à la séance du 14 septembre

par le biais de la résolution 5766-16. Cependant, tel que demandé par le Conseil, le protocole a fait l'objet d'une vérification légale auprès de Me Claude Jean et celui-ci a confirmé la validité du document.

10.2 Demande du Club de motoneiges

Le Conseil prend note d'une demande du Club de motoneiges de Saint-Joseph-de-Beauce, qui souhaite emprunter le couloir de l'emprise ferroviaire démantelée pour la saison hivernale 2016-2017, et ce pour des raisons de sécurité.

À cette fin, le Conseil se dit d'accord à accommoder le Club de motoneigistes, mais souhaite obtenir des garanties au niveau des assurances responsabilité. La MRC souhaite ne pas être tenue responsable de quelque accident que ce soit.

11.0– PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Conseil est informé que l'attestation de conformité du PGMR a été reçue en après-midi , en ce 12 octobre 2016.

12.0– DOSSIER RESSOURCES HUMAINES : SERVICE D'ÉVALUATION

Suite au congé de maladie de monsieur René Bérubé et à la démission de madame Joanie Pilote, la MRC a dû procéder à l'embauche d'un employé permanent et d'un employé temporaire, comme technicien en évaluation.

Monsieur Renal Roy fait une présentation de la procédure suivie pour l'embauche de ces deux personnes.

5782-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil confirme l'embauche de monsieur Marco Poulin comme employé permanent et l'embauche de monsieur Philippe Berberi comme employé temporaire.

13.0– DOSSIER INFONUAGIQUE

Monsieur Roy donne au Conseil le résultat de ses recherches concernant l'infonuagique suite aux plus récentes discussions à ce sujet et il indique que le Conseil devra prévoir des sommes à son prochain budget s'il veut aller de l'avant dans ce dossier.

14.0– CONGRÈS FQM

14.1 Entente SQ

Donnant suite à l'atelier tenu au congrès de la FQM concernant le renouvellement des ententes de service avec la SQ, le Conseil tient une longue discussion.

Il appert que le ministère de la Sécurité publique s'apprête à proposer des modifications significatives aux ententes de service et il importe que le milieu municipal soit solidaire dans ses revendications.

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec s'apprête à renégocier avec les MRC les ententes pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'il importe que les MRC du Québec soient solidaires dans le processus de négociations et s'entendront sur certains principes de base;

5783-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche :

- demande la révision du règlement de la somme payable, car il est fondé sur certains principes inéquitables;
- demande que les MRC aient un véritable mot à dire sur le nombre des ressources policières mises à leur disposition;
- demande que la reconfiguration de l'organisation policière n'occasionne pas une hausse de la facture aux municipalités pour les services de la SQ et
- que la présente soit transmise à toutes les MRC du Québec, à la FQM et à l'UMQ.

14.2 Desserte haute vitesse et cellulaire

Monsieur Renal Roy fait le point sur ce dossier suite aux informations obtenues lors du congrès de la FQM.

14.3 Sans papier

Monsieur Bolduc indique qu'il a fait parvenir ses commentaires aux organisateurs du 75^e congrès de la FQM, notamment en ce que devrait être un véritable contenu sans papier.

15.0– DOSSIER REGROUPEMENT RÉGIONAL EN ÉVALUATION

Monsieur Provençal résume ce dossier qui fait l'objet de discussions entre quatre MRC des environs.

ATTENDU que les MRC éprouvent de plus en plus de difficulté à recruter des évaluateurs agréés au sein de leur organisation;

ATTENDU que les candidats se font de plus en plus rares et que la compétition à l'embauche est très féroce;

ATTENDU que dans un contexte où une organisation a un besoin urgent d'embaucher un tel professionnel, et que, devant très peu de relève, elle n'a aucun autre choix que d'avoir recours aux services d'une firme privée en évaluation, ce qui engendre souvent des coûts exorbitants;

ATTENDU que devant cette rareté de main-d'œuvre, les MRC Robert-Cliche, La Nouvelle-Beauce, Les Etchemins, Beauce-Sartigan et Bellechasse ont entrepris des discussions afin de trouver une solution à cette problématique.

5784-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- de mandater la MRC Beauce-Sartigan afin de sélectionner une firme pour assister les MRC pour la réalisation d'une étude portant sur la forme juridique que devrait prendre un tel regroupement de services et
- que les coûts de cette étude soient financés à parts égales entre les MRC participantes.

16.0– CORRESPONDANCES

16.1 MAMOT : étude de mise en commun de services incendie

Le Conseil prend note d'une correspondance de Pierre Drouin, du MAMOT, relativement à l'annonce effectuée par le ministre Coiteux durant le congrès de la FQM concernant l'aide financière rendue disponible pour la réalisation d'études de mise en commun de services incendie.

16.2 CFER : invitation

Le Conseil prend note de l'invitation du Mouvement Desjardins à participer à une activité portant sur la persévérance scolaire qui aura lieu au CFER de Beauce, le 20 octobre.

Monsieur Cliche encourage les maires à participer à cette activité.

16.3 Comité du cénotaphe : invitation

Le Conseil prend note de l'invitation à participer à la cérémonie commémorative du Jour du Souvenir à Beauceville.

16.4 NRJ Spa Nordique

Le Conseil a reçu une lettre de monsieur Rouan Bilodeau, demandant d'appuyer son dossier de NRJ Spa Nordique faite à la CPTAQ.

Comme toujours, la MRC n'accorde pas ce genre d'appui à des particuliers, d'autant plus qu'elle aura à se prononcer sur la conformité de cette demande au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

17.0– AFFAIRES NOUVELLES

a) Centre universitaire des Appalaches

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche dispose d'un siège au sein du Conseil d'administration du Centre universitaire des Appalaches;

ATTENDU QUE ledit siège est vacant depuis le départ de monsieur Gervais Lajoie;

5785-16

SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil recommande la sélection de madame Marie-Ève Drouin pour occuper le poste d'administration au Centre universitaire des Appalaches pour la MRC Robert-Cliche.

b) Projet de Lac à l'Épaule

Monsieur Provençal suggère que la MRC tienne un Lac à l'Épaule, à la fin du mois afin de discuter de trois sujets principaux; la réorganisation de la MRC, les OMH et le prochain budget de la MRC.

c) Prise de retraite

Monsieur Provençal fait la lecture d'une lettre adressée par monsieur Serge Poirier, qui annonce son départ à la retraite pour le 31 mai 2017.

d) Transport adapté

Madame Doyon informe le Conseil que la quote-part demandée aux municipalités pour le transport adapté pour l'année sera de 2,09 \$ per capita, soit une augmentation de ,04 cent per capita.

e) Bois d'œuvre

ATTENDU QUE l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre prend fin et ce 12 octobre 2016 à 23h59;

ATTENDU QU'en l'absence d'accord, il apparaît inévitable qu'une taxe frappera l'entrée des produits forestiers aux États-Unis;

ATTENDU QUE l'industrie québécoise du bois risque ainsi d'être pratiquement éjectée du marché américain;

ATTENDU QUE cette situation aura un impact majeur sur l'économie québécoise et sur la vie de nombreux travailleurs et de leur famille;

5786-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande aux autorités concernées de veiller à ce que les négociations se poursuivent et s'accroissent afin d'en venir le plus rapidement possible à un nouvel accord qui tiendra compte du nouveau régime forestier et qui maintiendra une exclusion pour certaines scieries québécoises situées près de la frontière américaine qui s'approvisionnent presque exclusivement dans les forêts du Maine.

f) Soumission pour la vidange des fosses septiques

Monsieur Cliche informe le Conseil que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a attribué le contrat de vidange des fosses septiques à l'entreprise Services sanitaires Claude Boutin au coût de 67,50 \$ la fosse pour les années 2017 et 2018.

g) Optilab

ATTENDU QUE le ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, va de l'avant avec son « projet d'optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (Optilab);

ATTENDU QUE ledit projet est déployé de façon précipitée sans tenir compte des enjeux régionaux;

ATTENDU QUE les économies présumées par la mise en place de ce projet n'ont pas été démontrées;

ATTENDU QUE la mise en place du projet va à l'encontre du principe des services de proximité;

ATTENDU QUE le projet Optilab implique le transport d'échantillons qui peut occasionner des pertes de spécimens et des retards dans les résultats d'analyse;

ATTENDU QUE ce projet va provoquer le départ de spécialistes vers les grands centres urbains;

- 5787-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :
- que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, d'arrêter le déploiement d'Optilab dans le respect de la population du Québec et
 - de transmettre la présente au député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, à la FQM, à l'UMQ et à toutes les MRC du Québec.

18.0— PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

19.0— LEVÉE DE LA SÉANCE

- 5788-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 heures 40 .

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier